



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé**

**Rectorat
DPATSS CONTRACTUELS**

Affaire suivie par :
Hakima Ancer
Tél : 04 72 80 61 44
Mél : dpatss@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
69007 Lyon

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article 332-2 et les articles 352-1 à 352-6 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ainsi que les articles R351-1 à R352-36 relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié relatif au statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de l'académie de Lyon

ARRÊTE

Article 1 : le jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des agents contractuels administratifs recrutés au titre d'un emploi réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi est constitué comme suit :

- Madame Hakima Ancer, Directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé au Rectorat de l'académie de Lyon ;
- Monsieur Karl Szarvas, Chef de la division de l'organisation scolaire à la DSDEN du Rhône ;
- Madame Annick Vieira Da Silva, correspondante handicap académique.

Article 2 : Le jury ainsi constitué se réunira le mercredi 10 juin 2026 à 10 heures en salle accueil 2 au rectorat de l'académie de Lyon ;

Article 3 : le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 22 avril 2026
Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle